



Organigrammes de référence des greffes

Le lundi 19 février, la **CGT Pénitentiaire** était conviée à la DAP pour une présentation des organigrammes de référence des greffes pénitentiaires.

Il s'agit d'un projet que souhaite mettre en œuvre l'administration pénitentiaire afin de remédier aux difficultés que rencontrent les greffes pénitentiaires.

Un rapport de la cour des comptes paru en octobre 2023 fait état de ces difficultés. Il indique que le « turn-over » est important et que les personnels qui y exercent n'ont pas toujours un profil adapté à leurs missions alors que la complexité du droit de l'exécution des peines s'aggrave. L'administration pénitentiaire a déjà engagé un programme de valorisation en professionnalisant les greffes pénitentiaires sous l'égide de **Quali'Greffes**.

Quali'Greffes a rencontré les référents interrégionaux, les personnels de greffe en établissement pénitentiaire et l'ENAP afin de mesurer les besoins pour un fonctionnement optimal de ces services.

La DAP s'est donc appuyée sur le nombre de détenus écroués (hébergés et non hébergés) en 2022 soit 87 700 détenus mais liée également à l'activité des greffes avec les flux entrants et sortants qui sont considérables, plus de 300 000.

En partant de ces données, on s'aperçoit aujourd'hui que le déficit d'agent est important vis-à-vis de la charge d'activité de ces services et de la responsabilités qui leur incombent. Cela se traduit par des incidents graves comme la détention arbitraire ou des libérations anticipées.

Les organigrammes de référence des greffes seraient composés de 2 corps (personnels administratifs et personnels de surveillance) déclinés en 6 grades (attachés, secrétaires administratifs, adjoints administratifs, officiers, gradés et surveillants). Les effectifs sont calibrés selon le type d'établissements pénitentiaires et selon le nombre de détenus écroués. Les DISP et l'ENAP bénéficieront également d'un organigramme afin d'accompagner les établissements et l'ENAP afin de former les agents des greffes.

Actuellement, ce sont 777 agents qui occupent des fonctions au sein des greffes. Le projet prévoit de passer à 1350 ETP. C'est un projet ambitieux mais nécessaire. **La CGT Pénitentiaire** y souscrit totalement.

Rien est acquis mais **la CGT Pénitentiaire** plaidera cette cause auprès des pouvoirs publics et de notre ministère pour que ces moyens soient mis en œuvre sur un plan pluriannuel.